



## COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

*Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal*

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 10 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 14	L'an deux mille vingt deux, le mercredi 16 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi 8 février 2022.
---	---

### PRESENT(E)S (10) :

GISELE BERNARD  
FABIENNE CHAUTY  
DENIS CHARBONNIER  
ISABELLE DAURES  
ALAIN FAUGERAS  
SEBASTIEN GRAVIER  
STEPHANE HOUSSIER  
ROMAIN LEGRAND  
MARIE-ANGE MERCIER  
JEAN PAUL VIVIER

### ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S (4) :

NICOLAS MIALON (PROCURATION MARIE ANGE MERCIER)  
KARINA MONNET (PROCURATION GISELE BERNARD)  
CELINE DOUARIN ( PROCURATION ISABELLE DAURES)  
DAMIEN ROSSEEL (PROCURATION ALAIN FAUGERAS)

### NON REPRESENTE(E)S (1) :

GAETAN DUBIEN

### Secrétaire de séance :

ISABELLE DAURES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 10

## 1 – VALIDATION COMPTE-RENDU DU 15/12/2021

Rapporteur : S.HOUSSIER

Le compte-rendu est adopté.

Votes : 14  
Abstention : 0  
Votes pour : 14

## 2 – REMPLACEMENT SECRETARIAT MAIRIE

Rapporteur : S.HOUSSIER

Plusieurs personnes ont été reçues pour remplacer Béatrice CAMUS . La candidature de Maryline COURBON a été retenue pour un CDD d'un an (contrat de 28h par semaine reconductible).

Votes : 14  
Abstentions : 0  
Votes pour : 14

### 3 – CONTRAT SIEG CROIX DES RAMEAUX

Rapporteur : S.HOUSSIER

Une convention a été signée avec le SIEG pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications. Ce réseau a été étendu à chemin de la Boule et rue des Maisons Blanches.

Le coût est donc plus élevé que celui présenté lors de la dernière délibération. Le surcoût est de 2 000 € et le total de la convention 12 000 € HT

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 4 – ETUDE SIGNALÉTIQUE

Rapporteurs : S.HOUSSIER / R.LEGRAND

Cette étude a été lancée avec le financement des fonds Leader. L'étude est maintenant finalisée par le bureau d'études.

Plusieurs comités de pilotage ont été menés depuis l'automne 2021 en présence de plusieurs élus de la commune, des Petites Cités de caractère, du CAUE, de la Communauté de Communes, du service route du Département afin de définir la signalétique la plus adaptée au village.

Cette étude décrit la nature, le format et l'emplacement tous les panneaux de signalétique à installer ou à supprimer sur la commune et en dehors pour améliorer la localisation des points d'intérêt, des services, des hébergements, des commerces... Cette signalétique est importante pour le statut de Petite Cité de Caractère.

Le coût estimé de mise en oeuvre du projet est d'environ 121 000€ HT. Les financements visés seraient le fond leader (80%). Le reste à charge pour la commune serait de l'ordre de 22 000€ HT.

M. le Maire fera une lettre d'intention pour le dossier de financement (en attendant d'avoir les montants finaux qui seront affinés par un appel d'offres organisé en mars) auprès du fond leader géré par le pays de Vichy.

### 5 – DELIBERATION DEMANDE DE FINANCEMENT FIC 2022

Rapporteur : S.HOUSSIER

Le service routes du département est venu présenter le projet.

L'aménagement est prévu route de Saint Agoulin, Chemin de la Boule et rue Neuve avec pour objectif la réduction de la vitesse à l'entrée dans le bourg. Une partie de l'aménagement se trouve sur la route départementale et une partie sur la route communale. M. le Maire présente le plan de l'aménagement. L'enfouissement des réseaux précédemment cités est prévu lors de cet aménagement.

Montant des travaux :

- RD 22 : montant pris en charge par le Conseil départemental 71 825 € HT + montant à la charge de la commune 62 243.70 € HT
- Rue Neuve : le montant à la charge de la commune sera de 45 631.22 € HT auxquels s'ajoutent les frais liés au terrain communal dans le carrefour.

Le conseil municipal autorise M.le Maire à déposer un dossier de financement (20%) auprès du Département dans le cadre du F.I.C 2022 pour ces travaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Rapporteur : S.HOUSSIER

Le conseil municipal autorise M.le Maire a déposer un dossier de financement (30%) dans le cadre de la subvention D.E.T.R 2022.pour les travaux ci-dessus (route de St Agoulin, chemin de la Boule, rue neuve).

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7 – DELIBERATION AIDES AUX PARTICULIERS

Rapporteur : S.HOUSSIER

La Région réoriente dans le cadre des villages remarquables ses aides. La Région souhaite qu'en contrepartie de sa subvention « Villages Remarquables » la commune mette en place une aide au particuliers pour la réfection de façades.

M. le Maire propose que la commune, sur l'année 2022, puisse proposer aux particuliers des financements pour les rénovations de façades. Des modalités techniques ont été rédigées. Toutes les conditions devront être affinées avant de passer à une délibération en Conseil municipal.

## 8 – TRAVAUX PLACE DU COUDE

Rapporteur : S.HOUSSIER

Les travaux sont en cours de finalisation (abri bus, revêtement) pour finaliser le chantier. La fin de travaux est attendue pour avril 2022.

## 9 – DELIBERATION DIVERSES

Délibération Arrêté municipal permanent en date du 16 février 2022 créant ou modifiant les limites de l'agglomération d'Artonne sur la RD 22

Rapporteur : S.HOUSSIER

La modification de la position du panneau de l'entrée d'Artonne sur la RD 22 est à mettre en œuvre afin de faciliter des aménagements futurs de sécurisation et de réduction de la vitesse rue du Stade. M.le Maire demande l'autorisation du conseil de créer l'arrêté correspondant pour déplacer ce panneau.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 10 – INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : S.HOUSSIER / S. GRAVIER / R. LEGRAND

Contentieux de l'église :

Le dossier est toujours en cours en attente du règlement d'un dernier litige. L'arrêt définitif est attendu en cours d'année. L'étape suivante consistera à lancer les travaux de rénovation.

Contentieux Sarroux :

Une personne est tombée près de l'église en 2014 en ayant des séquelles corporelles. Cette personne demande un règlement des dommages et intérêts par l'intermédiaire de son avocat. Le dossier est en cours de traitement auprès de l'avocat de la commune.

Travaux de la ruine du 3 Grande Rue :

Le début des travaux est attendu la deuxième quinzaine de mars 2022.

Concert de rock :

Un concert de rock est organisé par une association du village le 30 avril 2022. La commune mettra le stade à disposition de cette association.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le dernier PLU de la commune date de 2020. La Communauté de communes a repris le travail du PLUi et relancé une nouvelle session de travail.

Taille du stade :

La taille des arbres le long du stade a été effectuée par un prestataire. Un broyage des produits de coupe a été réalisé par la suite. Une partie du broyat a été réalisé pour pailler les haies plantées à la Croix des Rameaux.

Puy Saint Jean :

Le retrait de la clôture a été réalisé par les agents. Un broyage de la parcelle est prévu par le CEN Auvergne. Un chantier bénévole aura lieu pour finaliser les petits travaux fin février.

La Ronzière :

Les chemins d'accès ont été rénovés par un prestataire.

Bassin versant :

Plusieurs propriétaires de terrain ont été contactés et des promesses de vente ont été proposées. Cette démarche vise à implanter une bande enherbée et des plantations sur 600 mètres de long et 12 mètres de large.

Parcelle route de Saint Myon :

L'acquisition d'une parcelle par la commune a été finalisée par la signature de l'acte en janvier.

La séance est clôturée à 21h40.